

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 192**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Roquevaire - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 25 mars 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2016/2020) avec la commune de Roquevaire pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 9 960 000€ HT pour une subvention totale de 4 980 000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2016) a fait l'objet d'une subvention de 782 500 € pour un programme de travaux de 1 565 000 € HT, lors de la Commission Permanente du 25 mars 2016.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Roquevaire pour la tranche 2017 de ce contrat, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- La dépense subventionnable de la tranche 2017 qui a été reportée sur la tranche 2018 pour le projet « Plateau sportif Lascours ».
- La modification de la répartition de la dépense subventionnable du projet « Voirie et éclairage public » dont la tranche 2017 diminue de 254 033 € en faveur de la tranche 2018.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'équilibre général du contrat.

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2017 sont les suivantes :

- ESPACE CULTUREL CLEMENT DAVID

La commune dispose actuellement de l'Espace Clément David, structure regroupant un centre culturel, un centre aéré, une bibliothèque et des bureaux administratifs

Face au constat de vétusté des locaux, de la présence d'amiante, de structures ne répondant plus aux réglementations de sécurité et de solidité, la commune envisage la démolition complète de ces bâtiments puis la reconstruction pour réaménager ce lieu.

L'ensemble reconstruit permettra la mise à disposition, pour les administrés, d'espaces dédiés à la pratique culturelle et aux loisirs (médiathèque, pratique de la musique, des arts manuels, salle de danse et de gym...). Au rez-de-chaussée, un centre aéré ASLH pour les 6-12 ans sera créé.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 5 500 000 € HT, dont 260 000 € HT pour la tranche 2017.

La Métropole d'Aix-Marseille Provence est sollicitée à hauteur de 1 375 000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 2 750 000 €, dont 130 000 € pour la tranche 2017.

- VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

La commune souhaite procéder à la rénovation de plusieurs voies. Pour cette tranche 2017 du contrat, est envisagé l'élargissement de la voie sur le chemin de l'Ouert situé à Lascours, la création d'un revêtement sur le chemin communal du Traversier, la réfection totale d'une portion du chemin de la Sauvette, le busage pluvial en traversée de route sur le fossé pluvial du chemin de Roussargues et la réfection totale du chemin de Trente ans situé à Pont de l'Etoile.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 3 135 000 €HT, dont 345 967 €HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 75 000 € de la part de l'Etat.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 567 500 €, dont 172 984 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2014-2016 s'élève à 605 967 €HT, réparti comme suit :

– Espace Culturel Clément David .....	260 000 €HT
– Voirie et éclairage public.....	345 967 €HT
	<hr/>
TOTAL .....	605 967 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

– 2016	:	1 565 000 €HT
– 2017	:	605 967 €HT
– 2018	:	3 004 033 €HT
– 2019	:	3 415 000 €HT
– 2020	:	1 370 000 €HT

La participation du Conseil départemental pourrait être fixée à 302 984 € pour la tranche 2017 de ce contrat 2016/2020, selon le détail indiqué en annexe 1.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Roquevaire, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 302 984 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2016/2020, soit une dépense subventionnable estimée à 605 967 €HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental est sans incidence financière.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL